



SYNTHESE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 14 janvier 2020 à 18h30

tel : 02.31.27.15.80
fax : 02.31.23.86.06
mairie@cagny.fr
www.cagny.fr

VOIES – RESEAUX - EQUIPEMENTS

REVITALISATION DU CŒUR DE BOURG

DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DE LA DETR (DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX) ET DE LA DSIL (DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL) 2020

délibération 2020/001

En lien avec la CDC Val à dunes et le Conseil Départemental, la commune de Cagny a débuté en 2016 un programme d'aménagement de son centre bourg comprenant en 1^{ère} phase, la restructuration de la rue de la Gare afin de sécuriser et de favoriser les déplacements doux vers la gare TER en créant notamment une piste cyclable reliant la gare TER à la RD 613 traversant le cœur de bourg.

Le projet que Madame le maire présente à l'assemblée, est la continuité du programme d'aménagement 2016 puisqu'il est mené encore en concertation avec la CDC Val à dunes et le Conseil Départemental et comprend notamment, outre la rénovation du réseau d'eaux pluviales et de l'éclairage public :

Côté allée Saint Jacques :

- une esplanade devant les commerces
- la piste cyclable de la rue de la Gare se poursuit devant les commerces jusqu'au Foyer Rural (salle des fêtes).
- cette voie sera aménagée avec une circulation à sens unique, sens Caen – Lisieux, de nombreuses places de stationnement devant les commerces et des équipements décoratifs divers

Côté allée Saint Germain :

- création d'une esplanade devant la mairie avec un cheminement piétonnier et cyclable, reliant les routes de Troarn et de Démouville, et aboutissant à la place commémorative de Pirbright et à l'église,
- pour la Poste, la mairie, l'Eglise et les commerces situés de ce côté de la RD 613 des parkings assureront le stationnement des véhicules des usagers des divers établissements et pour les piétons plusieurs aménagements sécuritaires sont prévus pour franchir la RD 613 et passer d'une contre-allée à l'autre. Des équipements décoratifs compléteront l'aménagement,
- une voie cyclable partagée est prévue côté Saint Germain,
- la circulation sur l'allée Saint Germain sera également en sens unique, sens Lisieux-Caen,
- implantation d'une borne de recharge de véhicules électriques.

L'ensemble du projet vise à créer un centre bourg attractif et accueillant en dynamisant les commerces et les services et en apportant à la population une facilité de jonction et de déplacement entre les quartiers nouveaux et le centre-bourg, entre les deux côtés de la RD 613 qui traverse ce centre bourg tout en assurant une liaison avec la gare TER. Par ailleurs, en adoptant un éclairage public plus économe en énergie et en équipant son territoire d'une borne de recharge pour les véhicules électriques, la commune entend participer à la transition énergétique.

Pour financer ce projet de revitalisation de cœur de bourg conçu en liaison avec la CDC Val à dunes, le Département du Calvados et le SDEC Energie, pour dynamiser le commerce local, développer sur le territoire de la commune les liaisons douces qui créeront le lien entre les nouveaux quartiers de la commune, le cœur de bourg et la gare TER, poursuivre l'engagement

communal dans la transition énergétique et embellir le lieu de vie de ses habitants, Madame le Maire propose au Conseil municipal de solliciter les aides de l'Etat sous la forme d'une Dotation d'Equipe ment des Territoires Ruraux (DETR) et de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (14 voix POUR) :

- valide le projet de revitalisation de cœur de bourg présenté,
- décide d'inscrire au budget 2020 la dépense correspondant au projet soit 1 335 230 € HT,
- sollicite de la part de l'Etat des subventions aux taux maximum dans le cadre de la DETR et de la DSIL 2020 pour un montant de travaux et honoraires estimé à 1 335 230 € HT,
- décide de financer l'opération HT ainsi qu'il suit :

autofinancement et DSIL :	928 630,00
DETR 30%	300 000,00
SDEC	106 600,00
TOTAL HT	1 335 230,00
- autorise Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération,

AFFAIRES FINANCIERES

CARTE REFORME DES FINANCES PUBLIQUES DU CALVADOS : MOTION

délibération

2020/004

Les communes ont été invitées à émettre un avis sur la vaste réforme engagée par la DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques) et notamment sur la nouvelle implantation des services du Calvados.

Des trésoreries de proximité sont encore supprimées, au profit de services de gestion comptable et un nouveau partenaire apparaît, le conseiller.

Le maillage des maisons de service au public est accru et leurs attributions élargies.

Le Conseil municipal attaché à la relation de confiance entretenue avec le trésorier, qui à la fois conseille, prend en charge, paye et encaisse, n'approuve pas cette réforme qui coupe le lien de proximité avec le comptable responsable.

La collectivité aura avec cette réforme deux interlocuteurs au lieu d'un, ce qui est source de complexité et de difficulté.

Le système actuel fonctionne bien, en période budgétaire, les comptes sont analysés, les projets étudiés, ainsi que le financement et les imputations comptables, un lien de confiance est tissé et les problèmes éventuels sont résolus en direct, au fil de l'eau, avec les interlocuteurs qui visent et payent les mandats.

Le Conseil municipal souhaite que ce système soit maintenu avec une présence suffisante des services de l'Etat sur le territoire et un seul interlocuteur.

Le Conseiller, détaché du comptable, sera appelé à disparaître au profit de cabinets privés. Nous l'avons déjà connu avec la réforme de la DDE et DDTM.

Pour les habitants, les professionnels, commerçants, artisans, la suppression des SIP et SIE éloignera encore les lieux d'accueil spécialisés des habitants, ce qui est regrettable.

Enfin, en ce qui concerne les MSAP, l'expérience a souvent montré que l'Etat, après avoir organisé une présence, se retirait très rapidement des zones rurales.

Pour toutes ces raisons, le Conseil municipal, à l'unanimité, n'est pas favorable à cette réforme et souhaite appeler l'attention de Monsieur le Préfet et de Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques du Calvados, de demander à Monsieur DARMANIN de ne pas poursuivre cette réforme.

AFFAIRES INTERCOMMUNALES

CDC VAL ES DUNES

(Eric MARGERIE, rapporteur)

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DECEMBRE 2019

Le conseil communautaire du 19 décembre 2019 a débuté par la présentation de rapports sur le contrôle comptable et financier des délégations de service public du réseau de chaleur (2017/2018) et de l'assainissement collectif (2017):

Ensuite, outre le compte rendu des délégations au président et au bureau, les sujets suivants ont été débattus :

- assainissement collectif et non collectif :
 - Saint-Ouen-du-Mesnil-Oger : # affermissement de la tranche optionnelle du lot 1 de CISE TP pour un montant de 69 976,50 € HT,
avenant n°1 au lot 2 avec CISE TP pour la somme de 7 800 € HT.
 - Zonage du réseau d'eau pluvial : en cas d'absence d'un zonage de pluvial, l'AESN (Agence de l'Eau de Basse Normandie) baissera son niveau de subvention, de 40% à 20%, pour les travaux d'assainissement, à compter du 1^{er} janvier 2021. Dix communes de la CDC sont concernées et pourraient se regrouper pour organiser un groupement de commandes. L'une d'elles devra être désignée coordonnateur. Le diagnostic du réseau d'eau pluvial a été estimé à 120 000 € HT et serait subventionné à hauteur de 80% par l'AESN.
- voirie et sécurité à Cagny : pour le programme de réhabilitation du cœur de bourg de Cagny, la convention de groupement de commandes a été approuvée avec une estimation prévisionnelle de dépenses TTC de 205 880 € pour la CDC et 910 380 € pour la commune de Cagny.
- Transports scolaires : la participation de la CDC sera, pour l'année scolaire 2020/2021 de 40 € (20 € pour le tarif solidaire) pour les cartes de transport des primaires contre 20 € pour l'année 2019/2020.
- Complexe aquatique DUNEO : modification de la régie d'avances et de recettes avec la création d'un compte d'attente au Crédit Agricole d'Argences
- Petite Enfance : une convention d'occupation des locaux mis à disposition par les communes d'Argences et de Vimont pour l'activité RAM de Val ès dunes a été signée avec l'ADMR,
- Personnel : revalorisation de la participation de l'employeur à la protection sociale complémentaire 2020 du personnel.

(retour de Jean-Paul HAUGUEL)

SMEOM DE LA REGION D'ARGENCES

(Jean-Paul HAUGUEL, rapporteur)

CONSEIL SYNDICAL DU 11 DECEMBRE 2019

Le conseil communautaire du 19 décembre 2019 portait sur les points suivants :

- Renouvellement des marchés de transport et traitement des déchets ménagers et assimilés qui arrivaient à expiration le 31 décembre 2019. Après consultation, plusieurs lots ont été déclarés soit infructueux, soit irrecevables. De nouvelles procédures et négociations ont été menées mais elles n'ont pas permis de diminuer le coût des prestations. L'impact des appels d'offres est estimé à une augmentation annuelle de 8 € par habitant ; ce calcul n'étant pas partagé par tous.

- Transport et valorisation des déchets bois : une consultation est lancée et pour l'assistance à maître d'ouvrage, Biomasse Normandie a été retenue pour un montant de 3 942 € TTC.

DECHETS PROFESSIONNELS

Pour limiter le dépôt sauvage (entrée Petit Bois par exemple) des déchets des entrepreneurs qui doivent acquitter des frais en fonction du poids des déchets qu'ils amènent en décharge, Sylvie DE NEEF suggère de taxer forfaitairement chaque entrepreneur.

Les délégués feront part de cette demande au SMEOM.

DECHETS MENAGERS

Collecte :

- Magali LONCLE expose le problème de la collecte des déchets ménagers du macrolot FONCIM (14 lots) livré en novembre dernier. Par erreur, le SMEOM a communiqué aux habitants que la collecte se ferait à leur porte alors que la plateforme de retournement pour les véhicules du SMEOM prévue n'est pas encore réalisée. S'en est suivi, tout un imbroglio.

Dans l'attente de la réalisation de cette infrastructure, les habitants doivent apporter leurs conteneurs à un point de rassemblement fixé ce qui pose problème à certaines personnes.

La mairie est en relation avec le SMEOM pour trouver une solution et communiquera avec les habitants.

- Audit :

Questionné par Stéphanie HAUGUEL, Jean-Paul HAUGUEL indique qu'il n'existe pas d'audit personnalisé des poubelles « marron » des ménages (déchets ultimes). Seul, un contrôle anonyme est exercé.

Stéphanie HAUGUEL pense qu'il est plus important de sensibiliser au tri, les personnes qui ne l'effectuent pas actuellement et qui déposent donc des poubelles « marron » volumineuses et pour certains, ne sortent jamais de conteneurs de tri « vert » ou « jaune » plutôt que d'effectuer un contrôle tri sur les bacs « jaune » ou « vert ». Ils ne faut pas décourager ceux qui trient.

Il est demandé au SMEOM de réfléchir à ce constat. Les délégués transmettront.

Au niveau de la commune, une nouvelle communication sera effectuée dans le prochain « Cagny Actualités ».